

*Séance simultanée (4) : Impacts de la filière hydroélectrique***L'évaluation environnementale des projets hydroélectriques au Québec méridional – l'évolution d'une démarche dynamique**

Yves ROCHON

Coordonnateur des projets d'aménagement de cours d'eau et de plans d'eau
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Québec-Canada

Yves ROCHON : Monsieur Yves Rochon est biologiste et titulaire d'une maîtrise en science de l'eau de l'Institut national de recherche scientifique du Québec. Il travaille à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs depuis 1987. Il a œuvré au sein d'un groupe dédié au développement d'outil dans le domaine de l'évaluation environnementale, puis a été nommé chargé de projet sur des projets de dragage, de remblayage, de centrale hydroélectrique et d'aménagement portuaire, assujettis à la procédure méridionale d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Il agit à ce titre notamment sur les projets hydroélectriques SM-1, SM-3, Toulustouc et Optimisation Shipshaw, de même que sur le projet de port méthanier d'Énergie Cacouna. Depuis 2003, il est coordonnateur des projets d'aménagement de plans et de cours d'eau au Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales.

Résumé : Au Québec méridional, les projets de barrage et de centrale hydroélectriques sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la Loi sur la qualité de l'environnement. Depuis le début des années 90, la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a examiné plus de dix projets de production hydroélectrique, de puissances très diverses, assujettis à cette procédure. Au fil des projets, il est apparu que leur examen devait reposer sur l'analyse des enjeux majeurs afin d'éviter de traiter l'ensemble des composantes du milieu de manière encyclopédique et ainsi concentrer les efforts sur les problématiques déterminantes pour la décision. L'identification de ces enjeux majeurs, de même que leur analyse, ont évolué dans le temps, s'adaptant ainsi aux mouvements de société, aux nouvelles problématiques environnementales et aux particularités du milieu d'accueil. Les enjeux majeurs sont déterminés à partir des commentaires des experts et de la population en général qui émergent au cours de la progression de la procédure. Ces ajustements démontrent bien la souplesse de cette procédure d'évaluation environnementale pour la prise en compte des courants sociaux qui traversent la société québécoise. L'analyse rigoureuse de ces enjeux conduit à une prise de décision sur le projet et à l'encadrement de sa construction et de son exploitation. Sur le plan biophysique, les enjeux majeurs retenus depuis une dizaine d'années sont essentiellement la protection de la faune piscicole, le maintien d'un débit réservé dans les tronçons riverains court-circuités et la protection des espèces vulnérables et menacées et des milieux humides. Sur le plan humain, on retrouve l'ouverture, l'utilisation et la gestion du territoire et les retombées socio-économiques. Pour chacun d'entre eux, l'analyse a évolué dans le temps selon l'acquisition des connaissances acquises avec les projets antérieurs, la détermination des mesures d'atténuation efficaces pour réduire les impacts environnementaux et les préoccupations et perceptions des communautés touchées par le projet. Il en résulte que l'évolution de l'analyse des enjeux majeurs vient influencer la teneur des décisions que prend le gouvernement face à ces projets.